

DOSSIER

## Bon plan pour le 5<sup>e</sup> parc marin français

Olivier  
Laroussinie

Directeur  
de l'Agence  
des aires marines  
protégées



J. Courtes / Agence des AMP

“ Des AMP  
à la française ”

L'Agence des aires marines protégées a été créée par la loi du 14 avril 2006 pour développer et gérer un réseau d'aires marines protégées dans les eaux françaises. En dix ans, ce réseau s'est considérablement étendu, pour couvrir aujourd'hui 16,5 %. La protection du milieu marin est devenue incontournable pour une politique maritime intégrée et a connu une dynamique de participation et d'association des acteurs sociaux et économiques remarquable.

Ce mouvement, l'Agence des aires marines protégées l'a accompagné, avec sa gouvernance, l'implication de ses équipes, ses partenariats et les réseaux d'acteurs qui se sont formés, notamment autour des projets de parcs naturels marins. Il s'est dégagé rapidement une conception d'aires marines protégées « à la française » qui, sans trahir les canons de la protection de la nature au niveau international, a su s'inscrire dans une démarche donnant toute leur place aux enjeux sociaux, économiques et culturels. Cette originalité a obtenu une reconnaissance internationale à l'occasion du 3<sup>e</sup> congrès international des aires marines protégées, à Marseille et en Corse en 2013.

Un nouveau défi attend l'Agence des aires marines protégées avec son intégration dans l'Agence française pour la biodiversité qui doit voir le jour d'ici l'été. C'est l'opportunité de prendre enfin en compte les enjeux croisés entre terre et mer.

Le 10 décembre dernier, le conseil de gestion du parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale a adopté son plan de gestion, à l'unanimité.



L. Mignaux / MEDDE - MLETR

L'estuaire de la Canche constitue une zone de refuge et de nourricerie pour la vie marine.

Validé le 24 février 2016 par l'Agence des aires marines protégées, ce plan de gestion constitue la feuille de route du parc marin, pour quinze ans. Il décline les objectifs du parc selon cinq thématiques : qualité de l'eau, patrimoine naturel, activités du territoire, patrimoine culturel et gouvernance.

Dans ce périmètre, la mer est le siège de multiples enjeux économiques. Tout en assurant la protection des écosystèmes marins, le parc devra donc être connecté à la vie locale. « *Il foudroie aussi veiller à être bien pris en compte dans les rouages décisionnels* », estime Dominique Godefroy, son président, par ailleurs vice-président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. « *C'est d'autant plus important qu'un parc naturel marin est amené à émettre des avis conformes, c'est-à-dire opposables, sur des activités, en cohérence avec ses objectifs de gestion.* »

« *Nous sommes arrivés à un équilibre entre la protection de nos patrimoines et le maintien d'une activité humaine sur le territoire. Chacun semble y trouver son compte* », se félicite Thierry Ruellet, directeur du Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux (Gemel), et vice-président du parc naturel marin.

Le plan de gestion du parc comprend quelques innovations. « *En ce qui concerne*

*le patrimoine naturel, il introduit la nécessité de conserver les espèces ordinaires, souvent oubliées ou profit des espèces exploitées et des espèces patrimoniales* », souligne Thierry Ruellet. Autres originalités : la reconnaissance du patrimoine géologique et la prise en compte de la nécessité de préserver la connectivité des habitats.

Le document est assorti d'une « carte des vocations » qui découpe le territoire en quatre aires, à la suite d'un croisement des enjeux patrimoniaux (naturels et culturels) et des activités du territoire. Ainsi, les principaux estuaires, ainsi que les estrans rocheux, présentent des intérêts patrimoniaux et économiques forts. Ils représentent une aire où le respect de ces patrimoines (naturel et culturel) et la pérennité de l'activité humaine sont importants et qu'il conviendra d'accompagner. « *Cette carte permet d'établir des priorités dans la gestion. Elle n'a pas de valeur réglementaire, mais elle doit être un support pour les futures décisions du conseil de gestion* », explique Dominique Godefroy.

L'équipe du parc et son conseil de gestion doivent désormais définir les projets mettant en œuvre les principes d'action identifiés dans le plan de gestion, et choisir des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs.

### Quelques innovations

# De la reconnaissance et des connaissances

Comment les acteurs économiques envisagent-ils une activité durable au sein du parc marin, au lendemain de l'adoption de son plan de gestion ?



M.D. Monbrun / Agence des aires marines protégées

**Challenge du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale : concilier protection et développement durable.**

Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale longe la côte picarde, bordé au sud par les falaises d'Ault et au nord par celles du cap Gris-Nez. « Du point de vue géographique et humain, ce périmètre est très cohérent », explique Jean-Marc Hoeblich, enseignant en

## Sept estuaires

sciences humaines et sociales à l'université de Picardie. Sept estuaires, semblables sur le plan géomorphologique, sont disséminés sur cette côte, abris naturels qui ont donné naissance aux ports du Tréport, de Saint-Valéry-sur-Somme, du Crotoy, d'Étaples et de Boulogne-sur-

Mer. On observe un même mode d'occupation des sols sur cette portion de littoral, consistant à aménager le haut de l'estran en « bas-champs » en édifiant des digues, depuis près de sept cents ans. De multiples usages se concentrent sur cette immense zone de balancement des marées, tandis que le large, limité par le dispositif de séparation du trafic d'un des détroits les plus fréquentés au monde, est le domaine quasi-exclusif des pêcheurs embarqués et de quelques plaisanciers.

## Rencontres de terrain

Ces professionnels espèrent que le parc contribue à mieux faire reconnaître leur activité. « Comme d'autres usagers historiques de la mer, nous sommes menacés par les nouveaux usages industriels, telle l'exploitation éolienne », estime Olivier Becquet, président de la commission Environnement du Comité régional des pêches et des élevages marins de Haute-Normandie. « Notre profession est très réglementée, très contrôlée. De plus, en tant que professionnels, nous nous mettons nous-mêmes beaucoup de limites, précise-t-il. Il ne faudrait pas que le parc marin en rajoute. Il doit apporter une réflexion positive, efficace et équitable pour préserver l'environnement en se concentrant sur les vrais problèmes, dont certains, comme la qualité de l'eau, ne concernent pas seulement son

territoire », conclut Olivier Becquet.

Une des activités originales dans le parc est le ramassage des galets. Deux industriels prélèvent cette ressource sur l'estran, dans un secteur où ils s'accumulent. Ils ont obligation de restituer la même quantité de galets, en provenance d'une carrière située à l'intérieur des terres, quelques kilomètres en amont, ce qui contribue à entretenir la digue des bas-champs d'Ault.

« Lorsqu'ils sont extraits, les galets de carrière sont oxydés. À mesure que la mer les roule vers nos sites de ramassage, ils perdent cette oxydation et acquièrent la qualité requise pour être exploités », précise Lætitia Paporé, représentante de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) au conseil de gestion.

« Le parc marin doit aider à rendre les activités économiques compatibles avec la préservation de l'environnement, et donner un meilleur accès à la connaissance », estime-t-elle. Avec d'autres acteurs du parc, l'Unicem a demandé que soient organisées des rencontres de terrain qui leur permettent de découvrir leurs activités respectives. « C'est indispensable pour que le conseil de gestion puisse, le moment venu, rendre des avis éclairés », insiste Lætitia Paporé.

## “ Travailler de concert ”



**André Widehem**

membre du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, vice-président de la Fédération française des ports de plaisance et directeur du port de plaisance de Saint-Valéry-sur-Somme.

**Quelle plus-value voyez-vous à la création du parc naturel marin ?**

Il peut aider à mieux se comprendre entre acteurs de la mer. Les ports, par exemple, ont un souci récurrent lié au dragage des sédiments, qu'ils doivent réaliser dans des conditions économiques acceptables. C'est nécessaire à leur survie, et ils doivent le faire dans le respect de l'environnement et des autres activités. Le parc peut nous y aider. Nous espérons qu'il joue aussi un rôle intégrateur, simplifiant ainsi le mille-feuille administratif.

**Quels sont les écueils possibles ?**

Justement d'ajouter des couches au mille-feuille au lieu de simplifier les démarches ! Ainsi, des recouvrements existent, à l'heure actuelle, entre les études menées par le Conseil maritime de façade, dont je fais partie, et celles qui sont conduites par le parc marin. Pour éviter cela et permettre des synergies, il faut que tout le monde travaille réellement de concert en évitant les contraintes abusives qui pourraient nuire aux activités économiques.

**Que peuvent apporter les ports de plaisance à la sensibilisation à l'environnement ?**

Nous jouons un rôle éducatif vis-à-vis des plaisanciers. Le label « Pavillon bleu », décerné à deux ports de plaisance sur trois dans le périmètre du parc, les invite au respect de l'environnement. Nous sommes aussi une vitrine du territoire pour les visiteurs belges et hollandais, très sensibles aux questions environnementales. En assurant notre rôle d'accueil et d'animation, nous contribuons à faire vivre la culture maritime de notre littoral.

# Pour un whale-watching de qualité

Une étude socio-économique sur l'observation commerciale des cétacés, réalisée à la demande du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins dans les Antilles françaises en partenariat avec la Deal Martinique, jette un éclairage inédit sur ces pratiques et ouvre des perspectives de gestion.

En janvier, comme chaque année, les baleines à bosse ont fait leur grand retour aux Antilles. Elles viennent y mettre bas avant de repartir à la fin de l'hiver. À ceux qui auraient la chance de les apercevoir : soyez vigilants ! Ces animaux, sensibles au dérangement, peuvent quitter un secteur s'ils s'y sentent menacés.

Une réflexion est d'ailleurs engagée sur l'activité commerciale d'observation des cétacés, ou « whale-watching », en forte croissance dans les eaux du sanctuaire Agoa. « Assurer la préservation des populations de cétacés est l'objectif essentiel du premier plan de gestion du sanctuaire », rappelle Amandine

Eynaudi, responsable d'Agoa. « L'observation est un formidable outil de sensibilisation du public, mais lorsque son développement n'est pas raisonné, il peut occasionner de graves atteintes aux individus et aux populations de cétacés. Or certains territoires, comme la Martinique, sont aujourd'hui proches de la saturation », observe-t-elle. C'est aussi la conclusion du rapport rendu en janvier par l'association « Souffleurs d'écume ».

Celui-ci montre que l'activité de whale-watching a connu une croissance très rapide depuis 2010 (+3,2 opérateurs par an), le sanctuaire Agoa comptant désormais 29 opérateurs, dont 20 exercent depuis la Martinique. Le rapport fait aussi état, pour 2015, d'un chiffre d'affaires engendré par cette activité de plus de 2 millions d'euros, dont 1,6 million pour la Martinique, pour plus de 50 000 personnes embarquées. Cet état des lieux démontre également que les pratiques, notamment la méthode d'approche, ne sont pas toujours exemplaires,

et pointe un manque général de connaissances de l'écologie des cétacés par les opérateurs commerciaux. « Ces conclusions n'étonnent personne, commente Jean-Pierre Concaud, opérateur de whale-watching en Guadeloupe et membre de la commission Observation des mammifères marins d'Agoa. Nous sommes nombreux à nous inquiéter du développement de cette activité et à souhaiter qu'elle soit encadrée. »

Cette étude alimentera le travail engagé localement entre les acteurs concernés, pour aboutir, d'ici fin 2016, à des propositions de gestion. « Nous souhaitons dans un premier temps mettre en place un encadrement des pratiques d'observation puis un système d'habilitation des professionnels, avec un numerus clausus », explique Jean-Pierre Concaud. L'objectif à terme est de proposer une activité de qualité, engagée dans la préservation et l'étude des cétacés au sein du sanctuaire Agoa.

Rapport à télécharger sur [www.sanctuaire-agoa.fr](http://www.sanctuaire-agoa.fr)

## ★ Deux nouveaux directeurs de parc

Le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a désormais une directrice, Julie Bertrand, nommée à l'issue du troisième conseil de gestion du parc. Agronome de formation, elle était en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité dans la zone humide du Marais poitevin depuis 2012.

Un nouveau directeur a également été nommé par le conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise, suite au départ de Thierry Canteri appelé à d'autres fonctions à l'Agence des aires marines protégées. Il s'agit de Fabien Boileau, administrateur des affaires maritimes, directeur adjoint du parc depuis 2011.



J.E. Rattinacannou / Agence des AMP

# A la pêche aux fantômes

Une opération d'enlèvement des filets de pêche perdus a été menée dans le site Natura 2000 « baie et cap d'Antibes – îles de Lérins ».

Les pêcheurs de Méditerranée sont régulièrement confrontés à la perte de leur filet, conséquence d'une météo défavorable ou du trafic maritime. La prud'homie d'Antibes, Juan-les-Pins, Golfe-Juan a souhaité mener une opération d'enlèvement de ces « filets fantômes » dans le site Natura 2000 qui est aussi leur zone de pêche. « Ces pertes sont lourdes sur le plan financier, explique Laurence Genovese,

du Comité départemental des pêches des Alpes-Maritimes. Par ailleurs, les professionnels ont à cœur de préserver l'environnement dont ils exploitent les ressources. » Toutefois, avec le temps, les filets perdus peuvent être colonisés par la faune, et les enlever cause parfois plus de dégâts que de les laisser en place. L'Institut méditerranéen d'océanologie (MIO) a été associé à l'opération. « Nous avons mis au point un protocole visant à évaluer la pertinence du retrait des filets », explique Sandrine Ruitton, maître de conférences à Aix-Marseille Université et chercheuse au MIO. « Pour le so-

voir, précise-t-elle, il faut aller voir sous l'eau : y a-t-il des espèces capturées, cassées, obimées ? L'habitat est-il modifié par la présence du filet ? Quelles espèces le colonisent ? Qu'en est-il du poisson sous-marin ?... »

Dans la zone Natura 2000 concernée, l'analyse a conclu à l'intérêt d'enlever tous les filets connus, ce qui a été fait par une entreprise locale spécialisée, d'octobre à décembre 2015. « Nous souhaiterions que cette opération soit reproduite dans d'autres AMP, avec la coopération des pêcheurs, bien sûr », précise Sandrine Ruitton, maître de conférences à Aix-Marseille Université et chercheuse au MIO. « Pour le so-

voir, précise-t-elle, il faut aller voir sous l'eau : y a-t-il des espèces capturées, cassées, obimées ? L'habitat est-il modifié par la présence du filet ? Quelles espèces le colonisent ? Qu'en est-il du poisson sous-marin ?... »

Un questionnaire mis en ligne par le MIO permet au grand public de renseigner ses propres observations. « À mesure que notre réseau s'étoffe, nous espérons aboutir à une quantification du phénomène sur les côtes françaises de la Méditerranée », confie Sandrine Ruitton.

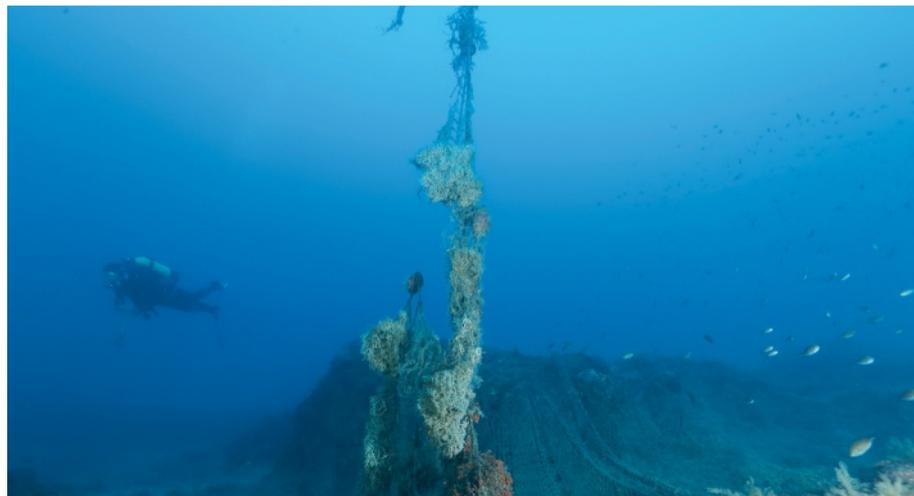
Questionnaire en ligne sur : <http://mio.pytheos.univ-om.fr/Ghost-med/>

## ★ Les AME déployées en Métropole

En décembre dernier, à la COP21, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, et Édouard Fritch, président de la Polynésie française, ont signé un partenariat pour le déploiement des aires marines éducatives (Ame), en métropole et dans d'autres territoires d'outre-mer. « Inventées » par de jeunes Marquisiens, les Ame sont des zones maritimes littorales gérées par les élèves d'une école. Aujourd'hui au nombre de six dans l'archipel, elles sont organisées en un réseau : Pukatai. Il s'agit désormais d'identifier en métropole et outre-mer des écoles intéressées à s'investir dans une expérience pilote.



A. Poirot / Agence des aires marines protégées



S. Ruitton / MIO

Les filets de pêche perdus constituent souvent une nuisance pour les espèces marines. Ils altèrent également les paysages sous-marins.

# Réserve des Taf : extension en vue !

En novembre 2015, à l'occasion de la COP21, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, a annoncé officiellement l'extension future de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises (Taf).

Actuellement d'une superficie de 22 500 km<sup>2</sup>, la réserve naturelle des Terres australes françaises, qui fête cette année ses dix ans, couvre les îles Kerguelen, Crozet, Amsterdam et Saint-Paul, ainsi qu'une partie des eaux territoriales (jusqu'à 12 milles des côtes). Le projet annoncé par Ségolène Royal consiste à l'étendre à une grande partie de la zone économique exclusive (ZEE, jusqu'à 200 milles des côtes), portant sa surface à environ 550 000 km<sup>2</sup>. « Cette mesure s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées. Elle permettra de dépasser l'objectif notional de 20 % des eaux françaises classées en AMP à l'horizon 2020 », observe François Gauthiez, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées.

Particulièrement riches en nutriments, les eaux subantarctiques constituent des zones d'alimentation privilégiées pour les prédateurs marins supérieurs. Elles sont fréquentées par de nombreuses espèces

d'oiseaux, dont onze classées « menacées d'extinction » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). On y trouve aussi la deuxième plus grande population au monde d'éléphants de mer ainsi que de nombreux cétacés. Certaines zones, notamment le plateau des Kerguelen et celui de Crozet, présentent un fort taux d'endémisme : des espèces de raies et des requins y ont été observées, qui n'existent nulle part ailleurs. « Le périmètre actuel ne couvre pas tous les habitats des espèces patrimoniales », constate Cédric Marteau, directeur de la conservation du patrimoine naturel aux Taaf et directeur de la réserve naturelle.

« Des études scientifiques sont en cours pour définir le périmètre de l'extension et son zonage précis, explique-t-il. Les ZEE pourront être divisées en trois grands groupes : les zones où tout prélèvement sera interdit, les zones où la pêche pourra être autorisée une partie de l'année seulement et les zones où elle sera possible toute l'année, dans la limite des quotas définis par un arrêté du préfet, administrateur supérieur des Taaf. Les premières propositions devraient être disponibles courant 2016. »

« Cette mise en protection forte d'une zone marine au-delà de 12 milles sera une sorte de test, alors que commencent à l'ONU les négociations pour la protection de la haute mer, estime Pierre Commenville, adjoint au sous-directeur des Espaces naturels du ministère de l'Environnement. La haute mer et la ZEE des îles subantarctiques présentent en effet plusieurs points communs, quant aux besoins de connaissances ou aux difficultés d'accès, par exemple, qui obligent à inventer des modes innovants de surveillance et de contrôle. »

Ce projet dépend toutefois du calendrier législatif. « Aujourd'hui, une réserve naturelle nationale ne peut exister au-delà des eaux territoriales. La loi pour la reconquête de la biodiversité étendra cette limite aux frontières de la ZEE, y compris en outre-mer », précise Pierre Commenville. Son vote permettra de voir naître, dans les eaux subantarctiques françaises, l'une des plus grandes réserves naturelles marines au monde.



B. Marie (insularis@me.com)

Éléphant de mer austral (Mirounga leonina) se reposant dans la baie Américaine, à Crozet.

## Les fonds marins dévoilés

Les premières cartes d'habitats des fonds marins produites de manière automatique grâce à l'imagerie hyperspectrale viennent d'être réalisées.

Cette avancée technologique, fruit du projet Refcar, permettra de cartographier les habitats sur de grandes surfaces, de suivre l'état de santé du milieu marin, notamment le phénomène de blanchissement des coraux et, finalement, de mieux cibler les efforts de connaissance. « Mené depuis 2012 par l'Agence des aires marines protégées et l'entreprise Actimar, spécialiste du traitement de données, en collaboration avec le bureau d'études Pareto, Refcar s'appuie sur des images collectées sur tout le pourtour des îles françaises de l'océan Indien en 2009 et 2010 », explique David Corman, de l'Agence des aires marines protégées.

« Une photo reproduit l'intensité du rayonnement dans le bleu, le rouge et le vert, explique Marc Lennon, d'Actimar. Une image hypers-

pectrale le fait dans des dizaines de longueurs d'onde différentes. Elle permet donc de distinguer la nature des fonds, selon l'intensité de la lumière réfléchie dans les différentes longueurs d'onde. »

Le projet a d'abord consisté à développer une méthode de traitement de données pour ne garder que l'information propre aux fonds marins. Puis une « librairie spectrale » a été constituée, qui permet d'attribuer, automatiquement, les spectres réfléchis à tel ou tel type de fond. Pour cela, des plongeurs ont mesuré *in situ*, à Mayotte, les longueurs d'onde émises par les herbiers, le sable, les coraux mous et durs...

« Cette technique est complémentaire des études de terrain, estime Jean-Pascal Quod, directeur de Pareto. En fixant le capteur sur un drone, l'acquisition des données est très rapide, mais pour distinguer les espèces, il faut des plongeurs et des scientifiques. Grâce à cette technique, ils pourront travailler de manière plus ciblée, et le suivi du milieu gagnera en qualité. »

## \* Enquête publique en Corse

Le projet de parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate est soumis à enquête publique jusqu'au 18 avril. Pour prendre connaissance du projet, un "livret de propositions", est disponible sur Internet et dans les mairies des 27 communes concernées. Des registres y ont été ouverts pour recueillir les éventuelles observations des habitants. Donnez votre avis !

Livret de propositions téléchargeable sur :

[www.aires-marines.fr/cap-corse](http://www.aires-marines.fr/cap-corse)

## \* Dernière ligne droite pour l'AFB

Le 28 février dernier, Ségolène Royal a réuni les administrateurs de l'Agence des aires marines protégées, de l'Atelier technique des espaces naturels, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et de Parcs nationaux de France, établissements appelés à fusionner pour créer l'Agence française pour la biodiversité (AFB). À cette occasion, la ministre a désigné Christophe Aubel, qui dirigeait depuis quinze ans l'association environnementale Humanité et biodiversité, comme directeur de la phase d'installation de la future agence, qui doit voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Olivier Laroussinie, préfigurateur de l'AFB depuis octobre 2014, est appelé à de nouvelles fonctions. Il sera prochainement remplacé à la direction de l'Agence des aires marines protégées.

## \* Escale en terres australes

Pour les 60 ans des Terres australes et antarctiques françaises et les dix ans de la Réserve naturelle des Terres australes françaises, l'Agence des aires marines protégées est partenaire d'un beau livre et d'une exposition itinérante, actuellement à Chambéry. On y découvre, au fil d'images sublimes, le Grand Sud en Terre-Adélie, mais aussi les îles Éparses et le parc naturel marin des Glorieuses.

Les Terres australes et antarctiques françaises, Stéphanie Légeron et Bruno Marie, Edition Insuloe, 448 pages, 45 euros.

Directeur de la publication :  
Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poirat  
Secrétaire de rédaction : Marie Lescoart

Ont participé à ce numéro :  
P. Duval, J. Gourves, J. Harlay,  
L-A Le Gregam.

Agence des aires marines protégées :  
16, quai de la Douane  
CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2  
Tél. 02 98 33 87 67  
[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

